

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 22 mars 2023 à 19h30
en la salle « Colonne »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Monsieur Adrien YMERET (Zone de Police des Arches) - Admission à la pension

MOBILITE

2. Équipements pour vélos aux abords des aménagements TEC - Projet et convention - Adoption – PST 2.2.9.2

TAXES

3. Délibération générale pour l'application des nouvelles dispositions de la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30-11-2022) portant sur des dispositions fiscales et financières diverses, et notamment le délai de réclamation en matière de taxes communales – Approbation – PST 2.1.3.OO
4. Règlements-taxes et/ou redevances - Approbation des autorités de tutelle - Information

ENSEIGNEMENT

5. Actualisation des projets éducatif et pédagogique des écoles communales - PST 2.3.5.1
6. Règlement des études des écoles communales – Adoption – PST 2.3.4.OO

ODR-PCDR

7. ODR II - PCDR FP 18 + FP 57- Approbation de la fiche projet actualisée - Rénovation du centre récréatif de Mozet et Réseau de chaleur - PST 2.4.1.2, 2.4.4.3 et 2.4.4.5
8. ODR II-PCDR 2022-2032 - Approbation rapport annuel 2023 – PST 2.4.1.2.

PATRIMOINE

9. Matériel communal à déclasser – Décision

BIEN-ÊTRE ANIMAL

10. Campagne de stérilisation des chats errants - Projet de convention avec les vétérinaires - Modifications des tarifs 2023 – PST 2.4.9.1

ENERGIE

11. Gestion de l'éclairage public - Décision

CPAS

12. Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Energie - Année 2022 – Information
13. Acceptation de la démission d'une Conseillère de l'Action sociale - Désignation d'une Conseillère de l'Action sociale.

PLAN DE COHESION SOCIALE

14. Plan de Cohésion Sociale 2020 – 2025 - Rapport d'activité 2022 – PST 2.2.3.1

PERSONNEL

15. Deuxième pilier de pension à destination du personnel communal contractuel - Définition des besoins et recours à l'adjudicataire de l'accord-cadre passé par la centrale du SPF

16. Adoption des documents portant instauration de la pension complémentaire en faveur des membres du personnel contractuel et de désignation d'un représentant à l'AG du Fonds de Pension - Décision
17. Statut administratif - Modification de l'article 83
18. Conditions générales de travail du personnel contractuel - Modification de l'article 41
19. Chèques-repas - Modification de la valeur faciale
20. Conditions générales de rémunération du personnel contractuel - Indemnité vélo – PST 1.2.2.1
21. Statut pécuniaire - Indemnité vélo – PST 1.2.2.1
22. Conseiller en Prévention - Désignation et définition du nombre d'heures minimal affectées à la fonction – PST 1.2.2.1.

GAL

23. Projet européen Leader - Dossier de candidature GAL 2023-2027 – Approbation – PST 2.4.1.OO

CONVENTION

24. Banc du souvenir – Convention – Décision

A HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Admission à la pension (C.V.)

ENSEIGNEMENT

2. Écoles communales - Demande de prolongation de congé pour « prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques du 01/03/2023 au 07/07/2023 (8 p/s, IB) - Ratification de la décision du Collège communal du 20/02/2023
3. Écoles communales - Prolongation de la désignation d'un maître de religion catholique à titre définitif à temps partiel (CN, 8 p/s) du 01/03/2023 au 07/07/2023 - Ratification de la délibération du Collège communal du 20/02/2023.
4. École de la Croisette - Demande de prolongation de congé pour « prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » du 01/03/2023 au 07/07/2023 (2 p/s, CH) - Ratification de la décision du Collège communal du 20/02/2023
5. École communale de la Croisette - Demande de disponibilité pour convenance personnelle pour les membres définitifs et démission des périodes temporaires (AB)
6. École communale de la Croisette - Prolongation de la désignation d'un maître de seconde langue néerlandais à titre temporaire à temps partiel (2 p/s, ER) dans le cadre du remplacement d'une maître de seconde langue néerlandais à temps partiel à titre définitif (CH) du 01/03/2023 au 07/07/2023- Ratification de la décision du Collège communal du 20/02/2023.
7. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à temps plein (24 p/s, CW) à partir du 06/03/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire en congé de maladie (AB) - Ratification de la décision du Collège communal du 20/02/2023.

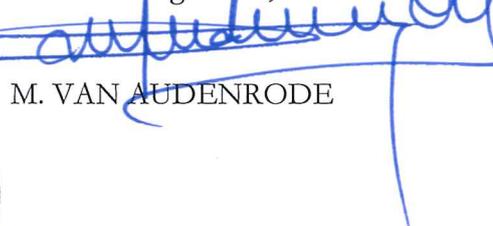
Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 13/03/2023

Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY

Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE

